

CONDITIONS GENERALES du CAMPING LE CHANTALOU

RÉSERVATION :

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation, après accord du Camping et dans la limite des disponibilités.

A réception de votre réservation et de votre acompte, vous recevrez, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou personnes majeures (une attestation d'accord des parents sera demandée).

Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée.

La Direction se réserve le droit de refuser une réservation sans en avoir à justifier le motif.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

1 - **Emplacement camping**, acompte de **30% de la totalité du séjour** + 18 Euros de frais de dossier, à verser lors de la réservation.

Le solde sera réglé à l'arrivée. Lors d'une réservation, moins de 30 jours avant le début du séjour, règlement intégral.

2 - **Hébergement locatif**, acompte de **30% de la totalité du séjour** + 18 Euros de frais de dossier, à verser lors de la réservation.

Le solde est à régler un mois avant l'arrivée. Lors d'une réservation, moins de 30 jours avant le début du séjour, règlement intégral.

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS :

RÉSERVATIONS : Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour et dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ : En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas de la location d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée PAR ECRIT ou le jour même par téléphone.

Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 14 h 00.

ANNULATIONS :

1 - **Du fait du Camping Le Chantalou** : En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 - **Du fait du campeur** : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au Camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû.

DOMMAGES :

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Une caution de 200 Euros par chèque + 50 Euros en espèces pour une location de mobil-home ou résidence mobile (pour dégradations éventuelles) devra être versée par le locataire à l'arrivée et avant la prise en possession de l'hébergement. Cette caution sera restituée par courrier dix jours après l'inventaire de départ. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Toute casse ou dégradation sera facturée suivant notre tarif. La location doit être nettoyée par vos soins. Une somme forfaitaire de 50 Euros sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible.

ANIMAL DOMESTIQUE :

Votre animal est admis sur le terrain (sauf les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories), à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit être présenté. **Les animaux domestiques sont interdits dans sanitaires, piscine et locatifs.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR TROUBLES ET NUISANCES :

Le paiement du droit de visite à régler à l'arrivée du visiteur (tarif visiteur : 2,00 ou 3,00 Euros par personne et par jour) n'ouvre pas droit à l'accès de la piscine qui est strictement réservée aux résidents du camping.

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou dégrade des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

RESPONSABILITÉ :

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes, etc ...)

- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques.

Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.

Au vue de la configuration du terrain et par sécurité, les caravanes double essieux ne sont pas autorisées.

La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

Tout différent sur l'interprétation ou l'exécution de ce contrat ou ses suites sera porté devant le Tribunal d'Aubenas (Ardèche) seul compétent.

RAPPEL DES PRINCIPALES CLAUSES :

Les animaux domestiques sont interdits dans les sanitaires, la piscine et les locatifs.

Les visiteurs se présentent OBLIGATOIREMENT à la réception dès leur arrivée et acquittent la redevance.

La circulation est interdite de 23 heures à 7 heures du matin.

MAILLOT DE BAIN OBLIGATOIRE POUR ACCÈS À LA PISCINE (SHORTS DE BAIN INTERDITS).

En locatif, Le nombre de personnes ne peut excéder la capacité maximum autorisée. Un bébé dans son lit personnel est considéré comme une personne à part entière. Ne pas arriver avant 15 heures. Pas de départ de nuit. Votre séjour sera soldé et encaissé un mois avant votre arrivée.

En camping, votre séjour sera soldé à votre arrivée.